

## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 20 septembre 2023

### Vœu de l'Exécutif relatif au campement installé sur le parc de Belleville

Considérant la présence de 100 à 150 jeunes personnes migrantes qui dorment chaque nuit dans le parc de Belleville, sans domicile fixe, et dont le nombre a fortement augmenté depuis août dernier ;

Considérant que ces jeunes, qui sont pour certains en procédure de recours juridique pour obtenir une décision de minorité sont pour partie issus de l'occupation de l'école Erlanger (16<sup>ème</sup>) et de différents campements parisiens ou franciliens ;

Considérant que ces jeunes sont en situation de grande détresse sociale et devraient bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement mis en œuvre par l'État dont c'est la compétence ;

Considérant que l'occupation du parc de Belleville, principal espace vert de l'arrondissement, pose d'évidentes problématiques de propreté, d'hygiène et de sécurité malgré la forte mobilisation des agents de la Ville, en particulier de la DEVE, de la DPMP et de l'UASA ;

Considérant que ce parc doit accueillir les animations de la fête des jardins les 23 et 24 septembre prochain ;

Considérant la fermeture de 4000 places d'hébergement hôtelier en Ile de France en 2023 ;

Considérant que les associations franciliennes ont été informées cet été d'une réduction de 6 % des subventions de l'État dédiées aux activités d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans domicile fixe ;

Considérant que dans ce contexte dramatique, la Ville de Paris et la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement sont pleinement mobilisées pour trouver des solutions d'hébergement. Ainsi 2 sites d'hébergement temporaires ont été mobilisés pour héberger des jeunes mineurs au CPA Louis Lumière et plus récemment dans des locaux de l'annexe du collège Maryse Hilsz ;

Considérant que la Ville a proposé à l'État de mobiliser un site intercalaire supplémentaire en gestion associative rue Pierre Bayle (20<sup>ème</sup>) pouvant être utilisé pour héberger des jeunes majeurs ;

Considérant que le Maire d'arrondissement Eric Pliez et les adjoints à la Maire de Paris Ian Brossat et Léa Filoche ont saisi conjointement le Préfet de Région par courrier dès le 2 août dernier pour pointer la gravité de la situation et prioriser la mise à l'abri des jeunes occupants du parc de Belleville ;

#### **Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- Que la Préfecture de Région organise dans les meilleurs délais et en lien avec les services de la Ville une opération de mise à l'abri et d'accompagnement de tous les jeunes qui dorment dans le parc de Belleville,
- Que l'État renonce à sa politique de fermeture de place et de restriction budgétaire et assure l'ouverture de nouveaux centres d'hébergement avec un accompagnement, sur Paris et en région parisienne.